

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°15-2022

Date de convocation :  
24/03/2022Date d'affichage :  
04/04/2022Nombre de conseillers en  
exercices : 11Nombre de conseillers qui  
ont délibéré : 8Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0Objet : Affectation du  
résultat de l'exploitation  
de l'exercice 2021Certifié exécutoire  
compte tenu de :  
Sa transmission en  
Préfecture le :

Et de sa publication le :

Le Maire

L'an deux mille vingt-deux, le trente-et-un mars à 18h35, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

M. le 1<sup>er</sup> adjoint, CLÉRÉ Denis,Mme. La 2<sup>ème</sup> adjointe, LEGROS Alexandra

Élus : M. BOULET Bernard, M. LEGRIS Cyril, Mme SINOQUET Valérie, M. VAN LAECKEN Patrick et Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre.

Étaient absents : Pouvoir : M. LEULIER Jean-Paul, absent donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET ; Mme MEULIN Maryline, absente donne pouvoir à M. BOULET Bernard ; Mme KIENZEL Delphine absente.

Mme SINOQUET Valérie est désignée secrétaire de séance.

### AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021, Constatant sur le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2020	Virement à la section SF	Résultat de l'exercice 2021	RAR 2021	Solde des RAR	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	28 691,28 €	0,00 €	26 201,15€	0,00 €	0,00 €	54 892,43 €
FONCT	239 067,63 €	20 000,00 €	-11 868,22 €	0,00 €	0,00 €	207 199,41 €

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE		207 199,41 €
Affectation obligatoire :		- €
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		207 199,41 €
Total affecté au c/1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE au 31/12/2021		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépense de fonctionnement		- €

Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	54 892,43 €
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	207 199,41 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'affecter le résultat de fonctionnement comme présenté ci-dessus
- Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Régis SINOQUET

